

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2189

présenté par  
M. Berta, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

À la deuxième phrase de l'alinéa 47, substituer aux mots :

« à l'article L. 2151-6 dans sa rédaction issue de la présente loi »

les mots :

« au premier alinéa du III dudit article L. 2151-6 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.